



## intervention SNEP-FSU78 Réunion UNSS des secrétaires d'AS mercredi 8 septembre 2021

Le SNEP-FSU 78 tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre département

L'année 2020-2021 a été une année quasiment blanche concernant les rencontres inter-établissements, compétitions et rencontres locales arrêtées de façon hétérogène en fonction des analyses locales de la situation sanitaire et avec l'annulation des Championnats de France dès novembre 2020.

Conséquence directe de cet arrêt, une baisse conséquente du nombre de licenciés de 32% au niveau national, à nuancer cependant au regard de la perte de licenciés dans le monde fédéral qui a été également importante. Nous notons toutefois que cette baisse est moins importante dans les Yvelines.

Les difficultés rencontrées l'an passé ont été nombreuses :

- ⇒ Une absence de cadrage national de la part de la direction nationale de l'UNSS en dehors des 3 scénarios proposés, qui se sont révélés insuffisants pour permettre un début d'année serein pour les activités de l'AS. Pas de précision sur le passage d'un scénario à un autre (qui le décide, et à quel moment ?)
- ⇒ Une sur prescription de chefs d'établissement qui ont décidé de faire arrêter les AS, ou de DASEN, de recteurs ou d'IPR qui ont interdit les rencontres et compétitions. La Rectrice a ainsi interdit les rencontres dans l'académie de Versailles dès septembre 2020.
- ⇒ La fermeture complète des Installations Sportives en janvier
- ⇒ Une fermeture des installations sportives alors même qu'elles étaient ouvertes pour les cours d'EPS
- ⇒ Le non-brassage des élèves (dans les repères EPS) interprété différemment dans les établissements qui a obligé de nombreuses réorganisations à compter de novembre 2020

Autant d'écueils que le retour d'expérience de l'an passé devrait permettre de lever pour permettre la relance de nos AS. Et pourtant à l'heure où nous parlons de nombreuses zones d'incertitudes demeurent et font peser le spectre d'une nouvelle année compliquée pour le sport scolaire.

Aussi est-il impératif que la Direction Nationale propose un protocole UNSS clair en complément des scénarios proposés en aout par le ministère de l'EN afin de permettre la reprise des rencontres dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS.

Les décisions budgétaires votées lors de l'AG UNSS du 8 juin 2021, à la suite de nombreuses interventions du SNEP-FSU et des élus des AS, doivent permettre cette reprise des compétitions. Nous avons en effet obtenu que 5.5M€ des 7 M€ d'excédent du budget 2020 soient reversés en direction des AS avec une nouvelle aide pour le paiement du contrat licence 2021-2022 et avec l'augmentation des crédits d'animation (+ 3M€) pour les services départementaux et régionaux qui pourront organiser dès la rentrée des rencontres et événements à moindre coût pour les AS et/ou d'acheter du matériel mutualisable. Il est compliqué de faire entendre à nos élèves qu'actuellement des rencontres ne soient pas proposées alors qu'ils les attendent vraiment et pour beaucoup depuis longtemps.

Pour le SNEP FSU, la pratique de l'association sportive se faisant dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat, les notions de niveaux et de non-brassage doivent disparaître. Aucune

APSA ne doit être interdite, les enseignants d'EPS étant en capacité et de manière responsable d'organiser les formes et modalités de pratiques répondant aux contraintes sanitaires.  
Le sport scolaire n'est du périscolaire ni de l'extrascolaire, c'est bien un TEMPS SCOLAIRE.

Une bonne nouvelle malgré tout : Pour cette rentrée, les aides au contrat votées en juin devraient permettre aux AS de démarrer l'année sereinement avec une réduction de 66% pour toutes les AS de lycées (pas de prélèvement en décembre et ajustement en janvier) et une réduction de 34% pour toutes les AS de collèges (pas de prélèvement en décembre).  
206 AS (sur 264 dossiers déposés) vont recevoir prochainement une aide de 1000€ ou 1500€ au titre du fonds de solidarité. Nous tenons ici à remercier le travail remarquable que nos cadres du SD78 ont effectué l'an passé pour accompagner les AS du département dans leurs démarches pour obtenir ces aides et solliciter des subventions.

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour nos élèves y compris les majeurs, ni pour les rencontres, ni pour accéder aux installations sportives à l'exception de celles qui accueillent du public sur les mêmes créneaux que les scolaires, c'est le cas par exemple de certaines piscines. Le ministère s'est engagé à discuter avec les représentants des collectivités locales pour que les scolaires soient prioritaires et seuls sur les installations. En cas de difficulté, informer le SNEP-FSU et saisir les DASEN/Recteurs et Préfets.

Si le contexte sanitaire a mis à mal le fonctionnement de nos AS, d'autres causes sont également à mettre en évidence :

Depuis son arrivée au ministère de l'EN, JM Blanquer a supprimé 771 postes d'EPS, c'est autant de forfaits supprimés. Cela, alors qu'il y a 87000 élèves de plus. A cette rentrée, ce sont environ 200 postes EPS supprimés. A ce bilan il faut ajouter l'arrivée de contractuels étudiants qui seront en responsabilité de classes (6h) et qui auront un forfait AS de 3 heures sur un trimestre. Les HSA continuent d'augmenter multipliant les compléments de service et empêchant la création d'emplois et donc d'animateurs d'AS.

La réforme des lycées a aggravé les difficultés du sport scolaire avec la préemption des cours par rapport à l'AS et aux rencontres UNSS. L'enseignement de spécialité EPS ne sera mis en place qu'à raison de 2-3 lycées/académie.

L'horaire EPS en LP a diminué. Le Bac Pro Métiers du sport sera mis en place dans une centaine de LP mais sans les moyens afférents.

Le nouveau PNDSS 2020-2024.

Les travaux autour des PDDSS et PADSS ont eu lieu dans notre académie et notre département l'an dernier, notamment lors du séminaire des animateurs d'AS, et devraient être présentés et votés dans les instances cette année. Nous espérons que ces outils qui ont été co-construits seront un point d'appui et des aides aux fonctionnements des AS.

Le SNEP-FSU a envoyé une enquête de rentrée nationale numérique et notre section départementale en fait circuler une également à l'entrée de la réunion avec les problématiques spécifiques locales, merci de la compléter et de nous la donner avant votre départ ou de prendre le temps de remplir l'enquête en ligne.

Le mardi 14 septembre le SNEP Versailles organise une visio pour échanger avec la profession sur les conditions de rentrée liées notamment au contexte sanitaire et les impacts pour l'EPS et le sport scolaire. Vous recevrez les informations pour y participer dans les jours qui viennent.

Bonne rentrée à tous et toutes !!